



CODE D'ETHIQUE

Date: Mai 2026

Version: 5

Diffusion: interne & externe



Message du Directeur Général :



Alors que nous nous efforçons de remplir notre mission et de défendre nos valeurs fondamentales – **placer le client au centre de toutes nos actions, favoriser l'innovation et la simplification, agir de manière responsable et réussir ensemble** –, nous reconnaissons l'importance primordiale de l'intégrité dans nos actions.

Notre engagement envers ces valeurs n'est pas seulement le reflet de ce que nous sommes, mais aussi une promesse faite à nos clients, à nos collègues et à toutes nos autres parties prenantes. Le présent Code d'éthique, ainsi que chaque politique associée, sert de boussole pour nous guider et garantir que nous respectons les **normes de conduite les plus élevées** dans chaque décision que nous prenons et chaque interaction que nous entretenons.

Nous favorisons un environnement où un comportement éthique est attendu et appliquons une **politique de tolérance zéro** à tout acte répréhensible, qu'il s'agisse de malhonnêteté, de discrimination ou de toute autre forme de faute professionnelle.

Outre notre engagement en faveur de pratiques éthiques, nous adhérons aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), conscients de notre responsabilité à **avoir un impact positif** sur nos communautés et le monde. En intégrant les considérations ESG dans nos stratégies, nous pouvons favoriser une croissance durable tout en restant responsables les uns envers les autres et envers la planète.

Adopter le concept « **One Team** » est essentiel à notre réussite. Ensemble, nous pouvons bâtir une culture de confiance, de transparence et de respect, où chaque individu se sent libre de s'exprimer et d'agir de manière éthique.

Restons fidèles à ces principes et **travaillons ensemble** pour créer un avenir meilleur pour nos clients mais également les uns pour les autres.

Tim O'Loughlin
Directeur Général

TABLE DES MATIERES

EQUITE ET INTEGRITE GENERALE	4
CONFORMITE AUX LOIS, REGLEMENTATIONS, POLITIQUES ET PROCEDURES	4
ENGAGEMENT ENVERS NOS CLIENTS.....	5
CONFORMITÉ DES PRODUITS.....	5
RESPECT ET INCLUSIVITE POUR TOUS LES COLLABORATEURS	6
UN LIEU DE TRAVAIL SAIN ET SECURISE.....	7
INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCE.....	8
LIBERTÉ D’ASSOCIATION ET NEGOCIATIONS COLLECTIVES	8
PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES DES EMPLOYES	9
RESPECT DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE.....	9
UTILISATION DES ACTIFS DE VANTIVA	9
INTERETS DE LA SOCIETE (DEVOIR DE LOYAUTE)	11
PREVENTION DES CONFLITS D’INTERETS	11
DELITS D’INITIES.....	12
DROIT DE LA CONCURRENCE.....	13
OBLIGATIONS D’INFORMATION PERMANENTE ET CONTINUE.....	14
AUDITS EXTERNES ET INTERNES	15
RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS.....	15
CADEAUX, REPAS ET DIVERTISSEMENTS.....	16
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	16
LUTTE CONTRE LE TRAFIC D’ETRES HUMAINS ET L’ESCLAVAGE MODERNE DANS LA CHAINE D’APPROVISIONNEMENT	17
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT.....	17
CONTRIBUTIONS DE NATURE POLITIQUE.....	17
ENQUETES DES AUTORITES PUBLIQUES.....	17
RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT	18
MEDIAS SOCIAUX.....	18
COMMUNICATIONS PUBLIQUES.....	18
RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DES TIERS.....	19
PROTEGER NOS INFORMATIONS CONFIDENTIELLES	19
INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DES TIERS	20
CREATION DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	20
CONSERVATION DES DOCUMENTS	21
PROCEDURE D’ALERTE ET PROTECTION CONTRE LES REPRESAILLES	21
QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS.....	22
APPROBATIONS ET HISTORIQUE DES RÉVISIONS.....	22

Vantiva respecte les normes les plus élevées dans ses relations avec ses employés, ses clients, ses fournisseurs, ses parties prenantes, les marchés et les gouvernements. Le présent Code d'éthique régit les décisions et les actions commerciales de Vantiva et reflète les valeurs fondamentales que nous mettons en pratique dans nos activités quotidiennes. Nos entreprises et nos employés sont tenus de prendre les bonnes décisions et d'adopter les bons comportements.

Ce Code d'éthique traduit les valeurs de Vantiva en attentes et règles de conduite concrètes. Il complète les lois, réglementations et politiques applicables et s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, employés et sous-traitants à travers le monde. En cas de conflit entre ce Code et la législation ou la politique locale, la disposition la plus stricte s'applique.

Le Code d'éthique de Vantiva est systématiquement remis aux nouveaux employés, qui sont tenus d'en accuser réception par leur signature. Le Code d'éthique est envoyé à tous les employés de Vantiva pour qu'ils en prennent connaissance et en accusent réception chaque fois qu'un changement substantiel y est apporté.

Dans les sociétés non consolidées ou les groupes dans lesquels Vantiva détient une participation minoritaire (jusqu'à 50 %), les employés représentant Vantiva doivent encourager l'application de règles similaires à celles énoncées dans le présent Code.

EQUITE ET INTEGRITE GENERALE

Vantiva cherche à surpasser ses concurrents de manière équitable et honnête. Vantiva recherche un avantage concurrentiel grâce à des performances supérieures et jamais par le biais de pratiques commerciales contraires à l'éthique ou illégales. Chaque administrateur, dirigeant, employé et sous-traitant est tenu de traiter de manière équitable les clients, fournisseurs, concurrents, dirigeants et employés de Vantiva.

Il est interdit à Vantiva de recourir à des méthodes de concurrence déloyales ainsi qu'à des actes et pratiques déloyaux ou trompeurs. Nul ne doit tirer indûment profit d'autrui par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la présentation trompeuse de faits importants ou toute autre pratique déloyale.

CONFORMITE AUX LOIS, REGLEMENTATIONS, POLITIQUES ET PROCEDURES

Vantiva s'engage à respecter les lois des États et des pays dans lesquels le Groupe opère. Cela inclut, par exemple, les lois relatives à la concurrence déloyale et à la promotion d'une concurrence loyale, à la prévention de la corruption, des paiements illicites et des actes de corruption, les lois sur le délit d'initié et les lois et pratiques en matière de travail, la

prévention du travail forcé, du travail des enfants, de la traite des êtres humains et de l'esclavage au sein de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que le respect des sanctions économiques applicables, des contrôles à l'exportation, de la cybersécurité et des lois sur la protection des données.

Si vous avez la moindre question concernant les questions de conformité, veuillez demander conseil au Comité Ethique et Conformité (ecc@vantiva.com).

Conformément à ses obligations légales et afin d'aider les administrateurs, les dirigeants et les employés à bien comprendre les normes (lois, réglementations, politiques et procédures) et leurs obligations, Vantiva organise régulièrement des sessions de formation sur divers sujets, en ligne ou en présentiel. La participation à ces sessions de formation fait partie de l'engagement contractuel de chaque administrateur, dirigeant et employé envers Vantiva.

La participation est donc obligatoire pour tous et fait l'objet d'un suivi rigoureux de la part de la direction et des partenaires locaux du département Ressources Humaines.

ENGAGEMENT ENVERS NOS CLIENTS

Vantiva existe pour servir ses clients. Une relation de service et de confiance avec nos clients est essentielle à notre réussite en tant qu'entreprise. Nous devons fournir des produits et services de qualité à nos clients, dans le cadre d'un processus continu. De plus, nous devons présenter nos produits et services de manière précise dans tous nos contacts marketing, publicitaires et commerciaux.

Vantiva ne tolérera aucune dénigrement de ses concurrents, de leurs produits ou de leurs employés, et insiste pour que nous vendions nos produits et services sur la base de leurs mérites propres. Si vous vous efforcez d'établir des comparaisons entre les produits de Vantiva et ceux d'un concurrent, veuillez présenter les faits avec exactitude et ne pas faire de déclarations fausses ou trompeuses.

CONFORMITÉ DES PRODUITS

Le non-respect des réglementations relatives aux produits ou aux substances chimiques peut entraîner de lourdes sanctions légales, nuire à la réputation de l'entreprise et porter préjudice aux clients et à l'environnement. Vantiva applique une politique de tolérance zéro en cas de violation dans ce domaine.

Les employés doivent :

- Respecter toutes les lois et politiques internes applicables en matière de sécurité des produits, de qualité, de cybersécurité, de protection des données, de développement durable et de conformité chimique.

- Veiller au strict respect des réglementations régissant les substances dangereuses et les produits chimiques, y compris les restrictions d'utilisation, d'étiquetage et d'élimination, conformément aux normes REACH, RoHS et autres normes applicables.
- Signaler immédiatement tout soupçon de non-conformité ou tout risque lié aux produits au Comité Ethique et Conformité ou au responsable de la conformité.
- Éviter les raccourcis ou les compromis susceptibles de compromettre la conformité, même sous la pression de respecter des délais ou de réduire les coûts.

RESPECT ET INCLUSIVITE POUR TOUS LES COLLABORATEURS

La politique de Vantiva consiste à offrir des opportunités d'emploi égales, un soutien et une aide à nos employés sans distinction d'âge, de race, de couleur, de religion, de sexe, orientation sexuelle, identité de genre, origine nationale, statut de citoyenneté, handicap, statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique ou activité protégée par la loi, et de se conformer pleinement à toutes les lois interdisant la discrimination, positive ou négative, à toutes les étapes de l'emploi (y compris, mais sans s'y limiter, le recrutement, la formation, le développement, la rémunération, les promotions, les rétrogradations, les mutations, la cessation d'emploi, l'utilisation des installations et la sélection pour des programmes spéciaux).

Les employés doivent recevoir un salaire égal pour un travail et des qualifications égaux. Ils ont droit à des aménagements raisonnables en cas de handicap. Les employés ont également droit à des aménagements raisonnables pour leurs pratiques religieuses, dans les limites prévues par la législation locale.

Pour rester compétitive dans le contexte économique actuel, Vantiva doit recruter, fidéliser et développer activement les candidats les plus talentueux issus d'horizons, de disciplines et d'expériences très variés. Tous les employés sont tenus de comprendre et de soutenir la politique de Vantiva en matière d'égalité des chances en matière d'emploi, de soutien et de facilitation.

Dans le cadre de ses engagements en matière de droits de l'homme et de RSE, Vantiva s'engage à garantir que tous ses employés perçoivent un salaire équitable, calculé selon une méthodologie reconnue par l'OIT et conforme aux réglementations locales applicables et aux conventions collectives. Cette méthodologie est publiée chaque année dans le document d'enregistrement universel de Vantiva.

Le harcèlement fondé sur l'âge, la race, la couleur de peau, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'origine nationale, le statut de citoyenneté, le handicap, le statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique ou activité protégée par la loi est interdit. Tout employé reconnu coupable d'un tel acte de harcèlement fera l'objet de mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement conformément à la législation applicable, indépendamment de son poste ou de son ancienneté. Notre objectif est

d'être un acteur social responsable et de veiller à ce que Vantiva se conforme au présent Code et aux lois applicables.

L'ensemble du personnel de Vantiva, ainsi que ses fournisseurs et les entités de la chaîne d'approvisionnement, sont tenus de respecter le présent Code, ainsi que toute règle éthique qui s'y conforme, et toutes les lois applicables. Vantiva favorise des environnements de travail où chacun peut s'investir de manière productive sans craindre de comportements inacceptables sur le lieu de travail.

Vantiva soutient et encourage également la communication bidirectionnelle et les retours d'information avec les employés, leurs représentants et les autres parties prenantes, lorsque cela est pertinent ou nécessaire. Ce processus vise à recueillir des commentaires sur les pratiques et les conditions opérationnelles couvertes par le présent Code d'éthique, ainsi qu'à favoriser l'amélioration continue. Les employés doivent bénéficier d'un environnement sûr leur permettant de faire part de leurs griefs et de leurs commentaires sans crainte de représailles.

UN LIEU DE TRAVAIL SAIN ET SECURISE

Vantiva reconnaît qu'outre la réduction au minimum de l'incidence des accidents du travail et des maladies professionnelles, un environnement de travail sûr et sain améliore la qualité des produits et des services, la régularité de la production, ainsi que la fidélisation et le moral des travailleurs. Vantiva reconnaît également que les retours d'expérience et la formation continue des employés sont essentiels pour identifier et résoudre les problèmes de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

À ce titre, Vantiva gère la sécurité au travail en utilisant une approche d'analyse des risques et des dangers professionnels, et lorsque les dangers ne peuvent être éliminés ou contrôlés de manière adéquate par la hiérarchie des mesures de contrôle, une formation et des équipements de protection individuelle sont fournis, y compris des mesures tenant compte des spécificités de genre, telles que le fait de ne pas placer les femmes enceintes et les mères allaitantes dans des conditions de travail pouvant être dangereuses pour elles ou leur enfant, et de fournir des aménagements raisonnables aux mères allaitantes. Si les employés ont des motifs raisonnables de croire que certaines situations présentent un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé, ils peuvent alors exercer leur droit de se retirer et d'interrompre leurs activités, sans crainte de représailles, jusqu'à ce que la situation ait été corrigée, maîtrisée ou atténuée de manière satisfaisante.

Vantiva considérant la santé et la sécurité de ses employés comme l'une de ses priorités absolues, elle mettra en place des procédures destinées à protéger la santé et la sécurité de ses employés, ainsi que ses biens et ses actifs. À l'appui de cet objectif, le personnel de Vantiva est tenu de se présenter au travail sans avoir consommé d'alcool ni de substances contrôlées, conformément aux règles locales applicables (notamment les règlements internes de nos sites) – à l'exception des substances prises sur ordonnance et qui n'altèrent pas la capacité de la personne à exercer ses fonctions. L'usage, la possession ou la distribution de drogues illégales (y compris l'usage, la possession ou la distribution illégaux de médicaments sur ordonnance) sur les lieux de Vantiva sont strictement interdits. En outre, la possession de boissons alcoolisées, d'armes à feu ou d'autres armes sur les lieux de Vantiva est interdite (dans la mesure

où cette interdiction est autorisée par la loi). La consommation de boissons alcoolisées peut être autorisée de manière limitée dans certaines circonstances.

Vantiva s'engage à protéger activement la santé de ses employés en respectant et en mettant en œuvre les réglementations et les directives locales.

INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCE

Vantiva n'autorisera pas le travail d'employés qui ne satisfont pas aux exigences légales minimales du pays en matière d'âge et applique les mêmes interdictions à ses fournisseurs. Des exceptions à cette règle s'appliquent aux programmes de formation professionnelle ou d'apprentissage autorisés par le gouvernement qui sont clairement bénéfiques pour les personnes qui y participent.

En outre, Vantiva interdit strictement le travail des enfants et le travail forcé au sein de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement, et aligne ses pratiques sur les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le travail des enfants ne doit être utilisé à aucune étape de la fabrication.

Le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de 15 ans, ou n'ayant pas atteint l'âge de fin de scolarité obligatoire, ou n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi dans le pays, selon l'âge le plus élevé. Le recours à des programmes d'apprentissage en milieu professionnel légitimes, conformes à l'ensemble des lois et réglementations, est encouragé. Les travailleurs âgés de moins de 18 ans (dits « jeunes travailleurs ») ne doivent pas effectuer de tâches susceptibles de compromettre leur santé ou leur sécurité, y compris les quarts de nuit et les heures supplémentaires. Les étudiants salariés doivent bénéficier d'un soutien et d'une formation appropriés, d'une bonne tenue des dossiers étudiants, d'une diligence raisonnable rigoureuse de la part des partenaires éducatifs et d'une protection de leurs droits conformément aux lois et réglementations applicables. En l'absence de législation locale, le taux de rémunération des étudiants salariés, des stagiaires et des apprentis doit être au moins égal à celui des autres travailleurs débutants effectuant des tâches identiques ou similaires.

Plus généralement, Vantiva rejette catégoriquement la traite des êtres humains et l'esclavage moderne, et procède à des évaluations des risques liés aux fournisseurs ainsi qu'à des audits sur site sélectionnés dans le cadre de ses mesures de diligence raisonnable et de protection.

Vantiva s'efforce en outre de respecter, de soutenir et d'accompagner l'ensemble de ses collaborateurs en favorisant un climat d'inclusion, de curiosité et d'engagement. Le Groupe reconnaît que ses effectifs doivent refléter la diversité de ses clients, de ses parties prenantes et des communautés au sein desquelles il évolue. Ainsi, dès qu'un déséquilibre régional est identifié, Vantiva s'efforcera d'y remédier progressivement en apportant son soutien et en donnant de la visibilité aux groupes cibles sous-représentés.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NEGOCIATIONS COLLECTIVES

Conformément à la législation locale, le Groupe respecte le droit de tous les travailleurs de former et d'adhérer à des syndicats de leur choix, de négocier collectivement et de participer à des rassemblements pacifiques, ainsi que le droit des travailleurs de s'abstenir de telles activités. Les travailleurs et/ou leurs représentants doivent pouvoir communiquer ouvertement et partager leurs idées et leurs préoccupations avec la direction concernant les conditions de travail et les pratiques de gestion, sans crainte de discrimination, de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Lorsque le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est restreint par les lois et réglementations applicables, les travailleurs doivent être autorisés à élire et à adhérer à d'autres formes légales de représentation des travailleurs.

PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES DES EMPLOYES

Vantiva prend très au sérieux toute obligation de se conformer aux exigences des règles de l'UE en matière de protection des données, du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et des législations équivalentes à l'échelle mondiale, y compris les obligations relatives à la résilience en matière de cybersécurité et à l'utilisation responsable des données. Veuillez consulter la Politique de protection des données personnelles de Vantiva pour plus de détails.

RESPECT DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Vantiva s'efforce de maintenir les normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise, en mettant l'accent sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la transparence envers les actionnaires.

La Société dispose de pratiques solides en matière de gouvernance et de communication, s'engage à améliorer continuellement ces pratiques et cultive une culture d'entreprise éthique. Vantiva a mis en œuvre les principales recommandations relatives à la gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées françaises, telles que décrites dans le Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées et le Mouvement des Entreprises de France, mis à jour pour la dernière fois en novembre 2016 (ci-après le « Code AFEP-MEDEF »).

Le Code AFEP-MEDEF définit certains principes de bon fonctionnement et de transparence visant à améliorer les pratiques de gestion et à répondre aux attentes des investisseurs et du public. Il met notamment l'accent sur la composition du Conseil d'administration et des comités du Conseil, qui doivent allier indépendance et expertise dans les activités et les intérêts de la Société, ainsi que sur le fonctionnement du Conseil d'administration, qui doit pouvoir s'appuyer sur des informations continues et opportunes.

UTILISATION DES ACTIFS DE VANTIVA

Les actifs de Vantiva ne doivent être utilisés qu'à des fins commerciales légitimes de Vantiva et uniquement par des employés, des dirigeants ou leurs représentants autorisés. Cela inclut à la fois les actifs corporels et incorporels. Les actifs incorporels comprennent, sans s'y limiter : la propriété intellectuelle telle que les secrets commerciaux, les brevets, les marques déposées et les droits d'auteur, les plans commerciaux, marketing et de services, les idées d'ingénierie et de fabrication, les conceptions, les bases de données, les dossiers de Vantiva, les informations salariales, ainsi que toutes les données et tous les rapports financiers non publiés. Toute modification, destruction, utilisation, divulgation ou distribution non autorisée de ces actifs constitue une violation de la politique de Vantiva et du présent Code.

Tout acte de ce type, ainsi que le vol, le gaspillage ou la négligence dans l'utilisation de ces actifs, a un impact négatif direct sur les opérations et la rentabilité de Vantiva et entraînera des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément à la législation applicable.

Aucun employé ou dirigeant ne doit copier, revendre ou transférer (en externe ou en interne) des publications protégées par le droit d'auteur, y compris les logiciels, manuels, articles, livres et bases de données utilisés chez Vantiva qui ont été créés par une autre entité et concédés sous licence à Vantiva. Cela inclut les informations protégées par le droit d'auteur disponibles sur Internet. La loi prévoit des sanctions sévères en cas de copie non autorisée. Veuillez consulter le service juridique de Vantiva avant de copier tout matériel protégé par le droit d'auteur.

Outre le fait qu'ils sont protégés par le droit d'auteur, les logiciels sont généralement soumis à des contrats de licence. Ces contrats définissent les conditions d'utilisation légale du logiciel. Par exemple, une licence peut limiter la copie d'un programme. Vous devez lire et comprendre ces contrats avant d'utiliser le logiciel. L'utilisation ou la copie non autorisée de logiciels est interdite. Votre responsable pourra vous orienter vers des informations supplémentaires concernant les logiciels et les contrats de licence qui régissent leur utilisation. Aucun employé ne doit conclure de contrat de licence Internet de type « click-wrap » pour l'utilisation d'un logiciel ou d'un service cloud dans le cadre de ses fonctions, ni au nom d'une entité de Vantiva, sans impliquer les services juridiques et d'approvisionnement de Vantiva.

Les équipements, réseaux et systèmes électroniques de Vantiva (tels que l'accès à Internet, la messagerie vocale, le courrier électronique et la messagerie instantanée) sont fournis pour vous aider à accomplir vos tâches tout en répondant aux besoins commerciaux de Vantiva et sont réservés à un usage professionnel au sein de Vantiva. Les équipements, réseaux et systèmes électroniques de Vantiva ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles liées à Vantiva. Bien qu'une utilisation personnelle occasionnelle soit autorisée de manière très limitée, aucune attente en matière de confidentialité ne peut découler d'une telle utilisation personnelle, y compris l'utilisation des actifs de Vantiva pour accéder à des sites de réseaux sociaux, à des comptes de messagerie personnels protégés par mot de passe pour transmettre tout type d'informations (y compris des informations confidentielles ou prétendument privilégiées), ou à tout autre site web. L'utilisation du matériel appartenant à Vantiva à des fins commerciales non liées à Vantiva est interdite. En outre, l'utilisation du matériel, des réseaux et des systèmes électroniques appartenant à Vantiva (tels que l'accès à Internet, la messagerie vocale, le courrier électronique et la messagerie instantanée) pour consulter de la pornographie, pour harceler ou à d'autres fins illégales est strictement interdite.

De plus, comme indiqué en détail dans la Politique d'utilisation acceptable, disponible sur l'intranet, toutes les informations transmises par, reçues de ou stockées dans les équipements, systèmes électroniques ou réseaux

appartenant à Vantiva sont la propriété de Vantiva et, dans la mesure où la loi le permet, vous ne pouvez prétendre à aucune confidentialité concernant ces informations, y compris les e-mails envoyés via votre compte de messagerie personnel protégé par mot de passe sur un ordinateur de Vantiva ou toute publication effectuée sur des réseaux sociaux. Vantiva peut, à sa seule discrétion, surveiller et inspecter tout ordinateur utilisant le réseau de Vantiva. Vantiva se réserve également le droit d'accéder, d'examiner, de copier ou de supprimer tout message ou document sur ses systèmes de messagerie électronique ou informatiques, y compris ceux stockés sur les ordinateurs fournis par Vantiva et les supports associés, et peut divulguer ces informations à des parties internes ou externes à l'organisation si Vantiva le juge approprié. Vantiva, en tant qu'entreprise respectueuse des lois et réglementations applicables ainsi que du présent Code, n'exercera pas les droits mentionnés dans le présent paragraphe et dans le paragraphe précédent dans les pays ou juridictions où ces droits sont ou seront illégaux (par exemple, certains pays européens ont une législation différente en matière de confidentialité).

Vantiva reconnaît les implications éthiques des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA), le big data et l'automatisation. Nous nous engageons à garantir que notre utilisation des technologies numériques soit transparente, équitable, respectueuse de la vie privée et conforme aux droits de l'homme. Les employés doivent utiliser ces technologies de manière responsable et signaler toute préoccupation concernant une utilisation abusive au Comité Ethique et Conformité (ecc@vantiva.com). Des directives complètes sur l'utilisation de l'IA sont accessibles sur l'intranet, et la Politique d'utilisation acceptable décrit les règles relatives aux outils autorisés basés sur l'IA.

INTERETS DE LA SOCIETE (DEVOIR DE LOYAUTE)

Les administrateurs, dirigeants et employés ont le devoir envers Vantiva de promouvoir ses intérêts légitimes lorsque l'occasion se présente. Voici quelques exemples de comportements interdits en matière d'opportunités d'affaires, sans que cette liste soit exhaustive :

- Saisir pour leur propre compte des opportunités découvertes grâce à l'utilisation des biens, des informations ou de la position de l'entreprise.
- S'engager dans une opportunité commerciale avec Vantiva par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle l'employé détient un intérêt non divulgué.
- Acquérir un intérêt dans un bien immobilier ou une entité dont l'employé, le dirigeant ou l'administrateur sait qu'elle présente un intérêt ou un avantage pour Vantiva.
- Utiliser les biens, les informations ou la position de l'entreprise à des fins personnelles ; ou
- Entrer en concurrence avec Vantiva.

Si vous avez le moindre doute concernant vos obligations face à une opportunité qui se présente, demandez conseil à votre responsable, à un représentant des ressources humaines et/ou au Comité Ethique et Conformité.

PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un intérêt privé d'une personne entre en conflit, de quelque manière que ce soit, avec les intérêts de Vantiva. La Politique de Vantiva en matière de conflits d'intérêts et ses directives pratiques sont disponibles sur l'intranet.

Il existe de nombreux types de situations de conflit. En voici quelques exemples :

- Commercialiser des produits ou des services concurrents de ceux de Vantiva.
- Travailler pour un concurrent de Vantiva en tant qu'employé, consultant ou membre de son conseil d'administration.
- Conclure toute relation commerciale pouvant raisonnablement être interprétée comme n'étant pas dans le meilleur intérêt de Vantiva.
- Détenir une participation dans une partie à une transaction lorsque vous êtes en mesure d'influencer une décision d'achat ou de vente visant à faire affaire avec cette partie.
- Acheter des services auprès d'une entreprise dont vous ou un membre de votre famille êtes copropriétaire ; et
- Influencer ou participer à la décision d'embaucher des amis ou des proches en tant que consultants ou employés chez Vantiva.

Les conflits ne sont pas toujours évidents. Si vous ne pouvez ni éviter le conflit ni le résoudre, vous devez vous retirer de la situation conflictuelle. Si vous constatez un conflit, un conflit potentiel ou si vous avez des questions concernant un conflit potentiel, vous devez vous référer à la Politique relative aux conflits d'intérêts ou consulter votre responsable, un représentant des ressources humaines et/ou le Comité Ethique et Conformité. Si vous vous retrouvez dans une situation donnant lieu à un conflit réel, vous devez en informer votre responsable, un représentant des ressources humaines ou le Comité Ethique et Conformité (ecc@vantiva.com).

DELIT D'INITIES

Il arrive parfois que le personnel de Vantiva reçoive des informations concernant Vantiva qui n'ont pas été rendues publiques, telles que des projets, des acquisitions ou des cessions en cours, des passifs potentiels et des perspectives de ventes ou de rentabilité. Ces informations peuvent être considérées comme des « informations privilégiées » si elles :

- (i) sont de nature précise ;
- (ii) n'ont pas été rendues publiques ; et
- (iii) si elles étaient rendues publiques, sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur les cours des

titres de Vantiva ou sur le cours de marché des investissements connexes (c'est-à-dire des informations qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser pour fonder sa décision d'investissement).

La législation européenne sur les valeurs mobilières interdit à toute personne (i) d'effectuer des transactions (c'est-à-dire d'acheter ou de vendre) sur les titres de Vantiva, y compris les options et les produits dérivés tels que les options de vente et d'achat, à tout moment où elle pourrait détenir des informations privilégiées et (ii) de divulguer des informations privilégiées concernant Vantiva à des personnes qui n'ont pas accès à ces informations dans le cadre normal de leur relation avec la Société.

Ces interdictions s'appliquent à tous les cadres supérieurs et dirigeants, aux membres du conseil d'administration, aux employés, aux consultants et aux sous-traitants, y compris les membres de leur famille proche et les personnes vivant sous leur toit qui reçoivent ou ont accès à des informations non publiques importantes concernant Vantiva.

Vantiva vous recommande vivement de lire la Politique relative au délit d'initié disponible sur l'intranet et de prêter une attention particulière à la responsabilité pénale et civile potentielle en cas de violation des règles relatives au délit d'initié.

En outre, les membres du conseil d'administration de Vantiva, les cadres supérieurs et dirigeants, les responsables désignés, ainsi que les employés directement impliqués dans la préparation, la révision ou la communication des rapports financiers ou des résumés de la Société sont soumis à la Politique relative au délit d'initié, qui contient des restrictions supplémentaires sur la négociation de titres, y compris des « périodes d'interdiction » obligatoires pendant lesquelles ils ne peuvent effectuer aucune transaction sur les titres de Vantiva.

Toute question concernant l'achat ou la vente de titres Vantiva doit être adressée au directeur juridique.

DROIT DE LA CONCURRENCE

Les lois fondamentales sur la concurrence interdisent les pratiques commerciales qui restreignent le commerce. Ces lois sont en vigueur aux États-Unis, dans les pays européens et dans de nombreux autres pays où Vantiva exerce ses activités, et elles sont rigoureusement appliquées. Leur objectif est de garantir que les marchés des biens et des services fonctionnent de manière concurrentielle et efficace, afin que les clients bénéficient d'une concurrence ouverte entre leurs fournisseurs et que les vendeurs bénéficient de la même manière de la concurrence entre leurs acheteurs. La politique de Vantiva consiste à exercer une concurrence loyale sur le marché en s'appuyant sur sa capacité à promouvoir des produits et des services de haute qualité à des prix raisonnables. La Politique de Vantiva en matière de droit antitrust et de la concurrence, ainsi que ses directives pratiques, sont disponibles sur l'intranet.

Le non-respect des lois antitrust pourrait entraîner de graves conséquences pour Vantiva et son personnel. Les violations des lois antitrust peuvent entraîner une responsabilité civile importante, pouvant aller jusqu'au triple du préjudice économique réel subi par le plaignant. De plus, les violations des lois antitrust sont souvent considérées comme des actes criminels pouvant entraîner des condamnations pénales pour les entreprises et les particuliers.

Le strict respect des lois antitrust et de la concurrence à travers le monde est essentiel. Ces lois sont très complexes.

Certains types de comportements sont toujours illégaux en vertu des lois antitrust de nombreux pays. Chacun doit être vigilant afin d'éviter ne serait-ce que l'apparence d'un tel comportement. Vous trouverez ci-dessous des exemples de comportements susceptibles d'enfreindre les lois antitrust :

- Répartir les clients ou se partager les marchés ou les territoires de commercialisation entre fournisseurs/concurrents.
- Imposer des restrictions à la production ou aux ventes.
- Fixer les prix des produits entre concurrents horizontaux.
- Conclure des accords qui limitent indûment la capacité d'un client à vendre un produit ou un service, y compris en fixant le prix auquel le client peut commercialiser ce produit ou ce service.
- Exiger des clients qu'ils achètent ou fournissent un produit ou un service comme condition pour qu'un autre produit ou service soit mis à disposition (un accord de « vente liée »).
- Mener des activités visant à monopoliser un marché ou à réduire la concurrence sur un marché, y compris la fixation du prix d'un produit en dessous du coût de revient afin d'éliminer ou de réduire la concurrence.
- Utiliser des moyens illégaux ou contraires à l'éthique pour recueillir des informations sur les concurrents.
- Se livrer à des ententes visant à boycotter d'autres fournisseurs.
- Inciter d'anciens ou d'actuels employés d'autres entreprises à divulguer des informations confidentielles ; ou
- La collusion dans les appels d'offres (concertation collusoire, c'est-à-dire coopération entre concurrents).

Les échanges verbaux (quels que soient le moment ou le lieu où ils ont lieu) peuvent être considérés comme un accord. Vous devez donc toujours faire preuve de prudence lorsque vous rencontrez des concurrents et limiter vos discussions à l'objet commercial légitime de la réunion. Évitez toute discussion avec des concurrents concernant les stratégies de prix, le marketing, les parts de marché, les prévisions de ventes pour un produit ou service spécifique, les revenus et les dépenses, les calendriers de production, les stocks, les produits et services non annoncés et, bien sûr, toute information confidentielle de Vantiva.

En raison de la complexité des lois antitrust et sur la concurrence, veuillez contacter notre service juridique si vous avez des questions concernant une situation spécifique. De plus, tout accord susceptible de restreindre la concurrence sur un marché spécifique peut constituer une violation de ces lois et doit être examiné par un conseiller juridique de Vantiva. Par ailleurs, comme pour toute violation présumée, veuillez vous reporter à la section ci-dessous intitulée « *Procédure d'alerte et protection contre les représailles* ».

OBLIGATIONS D'INFORMATION PERMANENTE ET CONTINUE

Vantiva, en tant que société cotée sur Euronext Paris, est soumise à diverses obligations d'information en vertu de la législation européenne et française sur les valeurs mobilières. Afin de se conformer à ces obligations, les rapports et documents que Vantiva dépose ou soumet à l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), ainsi que toutes les autres communications publiques faites par Vantiva, doivent être exacts, précis et présentés de manière fidèle.

En outre, les informations que vous enregistrez et transmettez à un tiers (y compris les déclarations faites dans le cadre de publicités, d'activités promotionnelles et de présentations commerciales), que ce soit au sein ou en dehors de Vantiva, doivent être exactes, opportunes, complètes et reposer sur des faits raisonnables. Les rapports ne doivent pas être utilisés pour induire en erreur leurs destinataires ni pour dissimuler de manière des éléments inappropriés.

Par ailleurs, les collaborateurs qui occupent également les fonctions de directeur financier (CFO), de contrôleur de gestion ou de responsable financier au sein du groupe Vantiva sont tenus de signer et de respecter la Charte d'éthique financière, disponible sur l'intranet.

AUDITS EXTERNES ET INTERNES

Le personnel de Vantiva qui communique avec les auditeurs externes et le personnel d'audit interne de Vantiva doit respecter les directives énoncées ci-dessous :

- Faites preuve de franchise et de sincérité dans toutes vos relations avec les auditeurs externes ou le personnel d'audit interne de Vantiva ;
- Ne faites pas de déclarations fausses ou trompeuses et ne dissimulez pas de faits importants ; et
- Ne prenez aucune mesure et n'incitez aucune autre personne à prendre une mesure visant à influencer, contraindre, manipuler ou induire en erreur de manière frauduleuse un auditeur chargé de l'audit des états financiers de Vantiva.

Si vous avez un désaccord ou un différend avec vos supérieurs concernant les états financiers de Vantiva ou la manière dont les transactions sont enregistrées dans les livres comptables de Vantiva, vous devez en informer le Comité Ethique et Conformité. Veuillez consigner votre compréhension des faits, des enjeux en cause et des parties avec lesquelles ces questions ont été discutées. De plus, comme pour toute violation présumée, veuillez vous reporter à la section ci-dessous intitulée « *Procédure d'alerte et protection contre les représailles* ».

Veuillez noter que si vous êtes avocat, vous pouvez être soumis à des responsabilités éthiques et juridiques supplémentaires en ce qui concerne le signalement de tels faits et vous devez agir en conséquence.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Toutes les relations et tous les accords avec les fournisseurs doivent être gérés par la direction des achats de Vantiva . Comme indiqué en détail dans le Programme et le Manuel de responsabilité des fournisseurs de Vantiva, la direction des achats de Vantiva évaluera de manière équitable tous les fournisseurs potentiels et offrira à tous les fournisseurs une opportunité concurrentielle de se qualifier et de gagner une part du volume d'achat de Vantiva. Le Programme et le Manuel de responsabilité des fournisseurs de Vantiva sont disponibles sur l'intranet.

Comme indiqué dans le Programme et le Manuel de responsabilité des fournisseurs de Vantiva, tous les concepts fondamentaux du présent Code d'éthique s'appliquent à l'ensemble des fournisseurs, y compris, sans s'y limiter, l'éthique, les droits de l'homme, le respect de l'environnement, un lieu de travail sûr et sain, les systèmes de gestion et l'approvisionnement responsable. Vantiva procède à la sélection, à la surveillance et à d'autres vérifications préalables de sa chaîne d'approvisionnement conformément aux exigences applicables, telles que les vérifications préalables relatives à l'extraction et à la fusion de minerais provenant de zones de conflit, telles que définies par l'OCDE ou toute autre autorité compétente.

CADEAUX, REPAS ET DIVERTISSEMENTS

Aucun membre du personnel de Vantiva ne doit, directement ou indirectement, solliciter ou accepter des paiements, des honoraires, des services ou d'autres gratifications, quel qu'en soit le montant, de la part de toute personne, entreprise ou organisation qui fait ou cherche à faire affaire avec Vantiva. Les cadeaux en espèces ou en équivalents de trésorerie, quel qu'en soit le montant, sont strictement interdits. De même, le personnel de Vantiva ne doit offrir aucun paiement, honoraires, services ou autres gratifications, quel qu'en soit le montant, à toute entreprise ou organisation avec laquelle Vantiva fait ou cherche à faire affaire.

Les seules exceptions à cette règle sont les cadeaux, repas ou divertissements qui ne peuvent être offerts ou reçus que si :

- Ils sont courants, raisonnables et de valeur limitée.
- Ils ne violent aucune loi ni aucune norme éthique généralement acceptée, y compris les normes de l'organisation du destinataire ou du donateur ; et
- Ils sont conformes aux pratiques commerciales acceptées.

Les employés de Vantiva doivent décliner poliment ou rendre tout cadeau, faveur ou proposition de divertissement excessif qui enfreindrait les directives de Vantiva, et informer la partie concernée de la politique de Vantiva. Pour plus de détails et de conseils, veuillez vous reporter à la Politique groupe relative aux cadeaux et aux divertissements ainsi qu'à ses directives pratiques.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Aucun administrateur, dirigeant, employé ou partenaire commercial de Vantiva ne doit jamais se livrer à des actes de corruption ou à toute autre forme de corruption. En conséquence, les interdictions et les exigences de la Politique anticorruption de Vantiva sont conçues non seulement pour se conformer à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), au Code pénal français et à toute loi anticorruption applicable, mais aussi pour éviter toute apparence de conduite douteuse en rapport avec les activités de Vantiva.

Le strict respect de la Politique anticorruption de Vantiva est exigé de l'ensemble du personnel de Vantiva et tout manquement peut entraîner des amendes, des sanctions et une responsabilité pénale à l'encontre de Vantiva et de la personne ayant commis l'infraction. Si vous avez des questions sur la manière de traiter les tiers (particuliers ou fonctionnaires), vous devez consulter le directeur de la conformité (cco@vantiva.com) ou le Comité Ethique et Conformité (ecc@vantiva.com).

LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ETRES HUMAINS ET L'ESCLAVAGE MODERNE DANS LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT

Vantiva exige de ses fournisseurs directs qu'ils se conforment aux politiques de Vantiva contre le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains et l'esclavage au sein de la chaîne d'approvisionnement. Ces sujets de préoccupation sont inclus dans le programme d'audit éthique des fournisseurs de Vantiva.

Vantiva veille à ce que ses employés et sous-traitants respectent les normes de l'entreprise en matière d'esclavage et de traite des êtres humains. Le Groupe exige de ses employés en contact avec les fournisseurs qu'ils signalent toute violation suspectée ou détectée au sein des opérations et de la chaîne d'approvisionnement, et autorise les autres employés à signaler de tels cas via la procédure d'alerte.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Le blanchiment d'argent est « tout acte ou tentative d'acte visant à dissimuler ou à déguiser l'identité de produits obtenus illégalement afin qu'ils semblent provenir de sources légitimes » (définition d'Interpol). Vantiva exerce ses activités dans le respect des lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Veuillez contacter le service juridique de Vantiva ou le Comité Ethique et Conformité (ecc@vantiva.com) si vous avez des questions concernant une situation spécifique.

CONTRIBUTIONS DE NATURE POLITIQUE

Vantiva n'utilise pas ses ressources pour soutenir des partis politiques ou des candidats. Par conséquent, toute exception à cette règle d'interdiction, dans des circonstances où cela serait clairement légal, nécessiterait l'approbation spécifique du directeur général (CEO), du directeur juridique (CLO) et du directeur de la conformité (CCO). Le personnel de Vantiva peut bien sûr soutenir des partis et des candidats à condition de le faire sur son temps libre et de ne pas utiliser les ressources de Vantiva.

ENQUETES DES AUTORITES PUBLIQUES

Si Vantiva fait l'objet d'une enquête gouvernementale concernant ses activités, ses employés, ses clients ou ses fournisseurs, nous coopérerons. Dès que vous avez connaissance d'une enquête gouvernementale, vous devez en informer sans délai le service juridique de Vantiva. Vantiva ne modifiera ni ne détruira aucun document, qu'il s'agisse ou non de documents de Vantiva, en prévision d'une enquête gouvernementale, y compris les enregistrements informatiques et les e-mails. Vantiva ne fournira aucune information fausse ou trompeuse à un enquêteur gouvernemental, ni ne tentera d'inciter une autre personne à fournir de telles informations.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le changement climatique reste l'un des défis les plus urgents en matière de développement durable, et Vantiva s'engage à adopter des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement. Cela inclut la réduction de notre empreinte carbone, le soutien aux initiatives d'économie circulaire et la collaboration avec notre chaîne d'approvisionnement pour aligner nos efforts sur ces objectifs. Vantiva comprend que des normes cohérentes aident chaque site à respecter les exigences locales. Ces normes constituent également une base pour encourager les personnes sur chaque site à aller au-delà des exigences réglementaires locales. Cette approche a été formalisée dans la Charte HSE du groupe, qui fournit un cadre pour gérer et anticiper les risques environnementaux. Vantiva suit un large éventail de données environnementales à l'échelle mondiale, notamment la consommation d'énergie (électricité et combustibles fossiles) et les émissions atmosphériques (émissions de gaz à effet de serre).

Vantiva a établi, et continue de rendre compte, de ses émissions absolues de gaz à effet de serre et de leur réduction via l'initiative Science-Based Targets (SBTi). La consommation d'énergie et toutes les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2, ainsi que les catégories significatives du scope 3, doivent être suivies, documentées et rendues publiques chaque année.

RESEAUX SOCIAUX

Comme le précise la Politique d'utilisation responsable des réseaux sociaux, les blogs, les tweets et autres formes de dialogue en ligne constituent des moyens de communication à large portée. Les informations prétendument publiées par Vantiva sur les réseaux sociaux pourraient avoir un impact négatif sur Vantiva et nos parties prenantes, avec des implications juridiques potentielles.

À moins d'avoir été expressément autorisé à vous exprimer au nom de l'entreprise via les réseaux sociaux, vous ne devez pas prétendre, donner l'impression ou laisser entendre de quelque manière que ce soit que vous vous exprimez au nom de Vantiva ou que vous exprimez une position officielle de l'entreprise dans ces communications. Nous vous encourageons à partager toute information publique de Vantiva avec vos contacts personnels et/ou professionnels, à condition de ne pas modifier ni altérer le message d'origine. Cependant, vous ne devez pas commenter les informations publiques de Vantiva, y compris les produits, les services ou les informations organisationnelles, sans vous identifier expressément comme un employé de Vantiva. Veuillez consulter la Politique d'utilisation responsable des réseaux sociaux — disponible sur l'intranet — pour plus de détails à ce sujet.

COMMUNICATIONS PUBLIQUES

Seuls les responsables de la communication d'entreprise ou des relations avec les investisseurs de Vantiva sont autorisés à prendre contact avec les médias ou à y répondre. Le non-respect de cette règle simple peut causer un préjudice considérable à Vantiva et entraîner la diffusion d'informations erronées. Si un journaliste vous pose une question, expliquez-lui que la politique de Vantiva consiste à répondre aux demandes des médias par l'intermédiaire de son service de communication d'entreprise et de communication financière, et orientez-le vers le responsable de la communication d'entreprise ou des relations avec les investisseurs de Vantiva compétent, dont les coordonnées sont disponibles sur l'intranet.

RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DES TIERS

Vantiva respecte la propriété intellectuelle d'autrui et ne porte jamais intentionnellement atteinte aux droits de brevet valides d'autrui ni ne viole les droits de marque valides d'autrui dans aucune juridiction, où que ce soit dans le monde. Si vous avez connaissance d'un brevet ou d'une marque déposée susceptible de nous porter préjudice, veuillez en informer immédiatement le service juridique de Vantiva. Dès qu'elle aura connaissance d'un brevet ou d'une marque déposée susceptible de nous porter préjudice, Vantiva mènera l'enquête appropriée et prendra toutes les mesures nécessaires, telles que déterminées par les services des licences et juridique ainsi que par l'unité commerciale concernée, afin d'éviter, de faire cesser ou d'atténuer l'impact de tout brevet ou marque déposée valide susceptible de nous porter préjudice.

Enfin, comme détaillé dans la Politique de protection des informations et la Politique relative aux incidents commerciaux majeurs (SBI), Vantiva s'efforce de prévenir le piratage et de protéger ses actifs ainsi que ceux qui lui sont confiés par des tiers. Ces politiques sont conçues pour empêcher le piratage d'images ou d'autres contenus fournis par nos clients. Veuillez consulter ces politiques pour plus de détails sur ce sujet.

PROTEGER NOS INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les informations et les données commerciales de Vantiva, ainsi que la sécurité de ces informations et données, sont essentielles à notre succès. Vantiva doit protéger les informations confidentielles contre toute divulgation inappropriée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. Les informations de Vantiva (ou les informations que Vantiva conserve pour le compte de ses clients, fournisseurs, agents ou autres représentants) qui n'ont pas été rendues publiques doivent être traitées comme confidentielles. Ces informations, qu'elles soient verbales, écrites ou stockées sur des supports électroniques, comprennent les informations non publiques sur les produits, les services, les méthodes, les systèmes, les rapports internes, les analyses, les statistiques de production et de vente, les données financières, les plans d'affaires, ainsi que les méthodes et stratégies de marketing.

En tant qu'employé de Vantiva, votre obligation de protéger les informations confidentielles s'applique pendant toute la durée de votre emploi chez Vantiva et après la fin de votre contrat. En d'autres termes, même si vous prenez votre retraite ou quittez Vantiva, vous ne devez pas divulguer les informations confidentielles de Vantiva ni les utiliser de

quelque manière que ce soit. De plus, si vous avez reçu des informations confidentielles ou des secrets d'affaires de la part d'un ancien employeur, vous avez l'obligation d'éviter de les divulguer à Vantiva ou au personnel de Vantiva. En utilisant ou en divulguant ces informations, vous exposez Vantiva et vous-même à un risque juridique. Vous avez le droit d'utiliser les compétences et connaissances générales acquises auprès de vos anciens employeurs dans le cadre de votre travail chez Vantiva et de conserver ces compétences et connaissances générales lorsque votre contrat de travail avec Vantiva prend fin.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DES TIERS

Il n'est pas rare que Vantiva reçoive des informations confidentielles pour diverses raisons commerciales légitimes. Nous devons faire preuve d'une grande prudence dans le traitement des informations qui nous ont été confiées par des tiers. Dans le cas où Vantiva recevrait des informations confidentielles non publiques, un accord écrit doit définir les obligations de Vantiva en matière d'utilisation et de protection de ces informations. Cet accord doit être examiné par le service juridique de Vantiva.

Une fois que les informations sont confiées à Vantiva, vous devez en protéger la confidentialité et limiter votre utilisation à ce qui est autorisé par l'accord. Vous êtes également tenu de veiller à ce que le personnel ou les services de Vantiva non autorisés n'aient pas accès aux informations confidentielles.

Vantiva ne tolérera pas l'acquisition d'informations confidentielles concernant d'autres entreprises, sauf si celles-ci ont été obtenues par des moyens appropriés. Vous ne devez pas vous livrer à de l'espionnage industriel ni acquérir des informations sur d'autres entreprises par des moyens inappropriés. Voici quelques exemples de moyens inappropriés :

- Persuader des employés actuels ou anciens d'une autre entreprise de divulguer des informations confidentielles ; et
- Recevoir des informations qui ont été obtenues de manière illégale ou inappropriée par une autre partie.

Si vous entrez en possession d'informations provenant d'une autre entreprise et portant la mention « confidentiel », ou si vous estimez que ces informations sont confidentielles et qu'elles ne sont pas régies par un accord écrit, ou encore si vous avez des questions concernant notre droit à les recevoir, vous devez immédiatement contacter le service juridique de Vantiva ou le Comité Ethique et Conformité à l'adresse ecc@vantiva.com. Veuillez consulter la Politique de protection des informations pour obtenir des informations plus détaillées sur la classification et la protection des informations confidentielles provenant de tiers.

CREATION DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

En tant qu'employé de Vantiva, vous avez cédé à Vantiva le droit sur toutes les idées et inventions que vous développez

si celles-ci sont susceptibles d'être utilisées dans un domaine d'activité de Vantiva. Les logiciels informatiques et les publications sont couverts par la présente politique, qui peut également s'appliquer aux logiciels et inventions développés à domicile sur du matériel personnel. Toutefois, les inventions qui ne sont pas développées pour Vantiva, qui ne relèvent pas du domaine d'activité de Vantiva et qui ne sont pas développées à l'aide des ressources de Vantiva, peuvent être exclues. Si vous estimez que votre invention ne relève pas des intérêts commerciaux de Vantiva, vous pouvez demander à Vantiva une renonciation écrite à toute revendication ou tout droit qu'elle pourrait avoir sur l'invention.

CONSERVATION DES DOCUMENTS

Les documents constituent un élément essentiel au maintien d'un niveau élevé d'éthique dans les transactions commerciales. La Politique de conservation des documents, disponible sur l'intranet, établit une durée de conservation pour chaque type de document, conformément aux lois, règles et réglementations en vigueur aux États-Unis, en France et dans d'autres pays. Le non-respect de cette Politique peut avoir de graves conséquences pour Vantiva ainsi que pour son personnel, ses agents et ses sous-traitants. Une fois que le document a atteint sa durée de conservation, il doit être détruit, sauf s'il fait l'objet d'une alerte de conservation.

Toutes les transactions commerciales et comptables doivent être décrites de manière exhaustive et précise dans les documents de Vantiva, et les paiements effectués pour le compte de Vantiva ne doivent jamais s'écarter de ce qui est décrit dans les documents. Chez Vantiva, il n'y a jamais aucune raison de procéder à des saisies fausses ou trompeuses, et il n'y a pas de place pour des fonds, des paiements ou des recettes non divulgués ou non enregistrés.

PROCEDURE D'ALERTE ET PROTECTION CONTRE LES REPRESAILLES

Vantiva ne tolérera aucune mesure de représailles à l'encontre de toute personne ayant signalé ou déposé une plainte de bonne foi concernant des violations du présent Code. Toute mesure de représailles sera elle-même considérée comme une violation du présent Code et fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les employés doivent, uniquement de bonne foi, signaler les violations présumées des lois et réglementations applicables ainsi que du Programme de conformité, y compris les violations commises au sein de la chaîne d'approvisionnement et par les fournisseurs de Vantiva, conformément à la Politique d'alerte professionnelle de Vantiva.

Les informations concernant les violations présumées doivent être transmises au Comité Ethique et Conformité à l'adresse ci-dessous.

Bien que Vantiva vous demande de divulguer votre identité lorsque vous signalez une violation présumée, vous pouvez soumettre un rapport de manière anonyme. L'identité de la personne effectuant le signalement, ainsi que le rapport lui-même, resteront confidentiels dans toute la mesure du possible, dans la mesure où cela est compatible avec la nécessité de mener une enquête adéquate :

Vous pouvez contacter le Comité Ethique et Conformité par e-mail à l'adresse ecc@vantiva.com, ou envoyer des rapports écrits à :

Vantiva
Comité Ethique et Conformité
10 boulevard de Grenelle - 75015 Paris, FRANCE

Vous pouvez également soumettre un signalement via EthicsPoint. La solution de signalement en ligne d'EthicsPoint permet aux employés de signaler facilement et en toute confidentialité les violations présumées du présent Code. Il s'agit d'un organisme tiers indépendant spécialisé dans la fourniture des outils et des informations nécessaires pour recevoir, enquêter, analyser et résoudre ces signalements. Vous pouvez soumettre un signalement via EthicsPoint à l'adresse vantiva.ethicspoint.com.

Dès réception, comme détaillé dans la charte du Comité Ethique et Conformité disponible sur l'intranet, le Comité Ethique et Conformité évaluera rapidement et, si nécessaire, enquêtera sur chaque signalement, et prendra les mesures appropriées si une violation est constatée, pouvant aller jusqu'au licenciement et à des poursuites pénales, conformément à la législation applicable (conformément à la Politique d'enquête interne de Vantiva). Toutes les personnes concernées sont tenues de coopérer aux enquêtes internes sur les allégations de faute professionnelle. Toute communication de bonne foi concernant des violations sera traitée de manière confidentielle dans la mesure du possible.

Les allégations de tels comportements ne sont pas prises à la légère et ne doivent pas être formulées dans le but d'embarrasser quelqu'un ou de le présenter sous un faux jour. Les signalements de violations présumées doivent toujours être effectués de bonne foi. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique d'alerte professionnelle de Vantiva disponible sur l'intranet.

QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant un problème d'éthique, veuillez contacter le Comité Ethique et Conformité (ecc@vantiva.com) ou le responsable de la conformité (cco@vantiva.com).

APPROBATIONS ET HISTORIQUE DES RÉVISIONS

1. DOCUMENTS CONNEXES

Les liens vers tous les documents associés à cette section sont fournis dans le tableau ci-dessous. La version électronique la plus récente est disponible à l'adresse <https://vantiva.sharepoint.com/sites/Politiques>. Si vous avez des questions concernant les politiques de l'entreprise, veuillez contacter le responsable de la conformité à l'adresse cco@vantiva.com.

Type de document / Domaine	URL du document
Politique / Protection des données personnelles (FR)	Politique de protection des données personnelles - Français (Personal Data Protection)
Politique / Bon Usage Informatique (FR)	Politique du bon usage informatique
Politique et directives / Droit de la concurrence (FR)	Politique antitrust et droit de la concurrence / Guide pratique Antitrust
Politiques et directives / Cadeaux et invitations (FR)	Politique Cadeaux et Invitations / Fiche pratique Cadeaux & Invitations
Charte / Hygiène sécurité et environnement (FR)	Charte HSE
Politique / Utilisation des réseaux sociaux (FR)	Politique d'utilisation des réseaux sociaux - Français (Social Media Responsible Use)
Politique / Informations privilégiées (FR)	Politique de protection d'informations privilégiées
Politique / Incidents (FR)	Politique relative aux incidents commerciaux majeurs (SBI)
Politique / Conservation des documents (ENG)	Record Retention Policy
Politique et lignes directrices / Conflits d'intérêts (FR)	Politique relative aux conflits d'intérêts / Directives Pratiques Col
Politiques et directives / Alerte professionnelle (FR)	Politique d'alerte professionnelle / FR Fiche pratique Alerte professionnelle.pdf
Politique / Enquête interne (FR)	Politique de Enquête Interne
Politique / Sanctions internationales et aux controles a l'exportations (FR)	Politique relative aux sanctions économiques et aux controles a l'exportations
Charte / Comité Ethique et Conformité (FR)	Charte du Comité Ethique
Charte / Finance (FR)	Charte d'éthique financière
Charte / Comité d'investissment	Charte du comité d'investissement
Programme et manuel / Responsabilité des fournisseurs (ENG)	Programme de responsabilité des fournisseurs / Manuel de responsabilité des fournisseurs

1. STATUT DU DOCUMENT ET APPROBATIONS

Le présent Code sera révisé chaque année par le Comité Ethique et Conformité et mis à jour sur la base d'audits internes, d'alertes et de modifications réglementaires, conformément aux principes d'amélioration continue.

Statut : Final

	Nom	Date
Préparé par :	Directrice de la conformité (CCO)	Février 2026
Révisé par :	Comité d'éthique et de conformité (ECC)	Février 2026
Approuvé par :	ELT	Mars 2026

Révision : document envoyé, simplement révisé, ou révisé et officiellement approuvé si une date est indiquée. Validation ou approbation : document officiellement approuvé si une date est indiquée.

2. HISTORIQUE DES REVISIONS DU DOCUMENT

Date	Version	Auteur	Description
-	1		Dernière version Technicolor
2022	2	VP RSE/ECC	Mise à jour avec la marque Vantiva
2024	3	VP RSE/ECC	Mise à jour de la politique pour refléter le Code de conduite de la RBA
2025	4	CCO/ECC	Mise à jour de la politique incluant un engagement en faveur de salaires équitables
2026	5	CCO/ECC	Mise à jour de la politique visant à intégrer les récentes améliorations apportées au programme d'éthique d'entreprise